



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 7.1.2020
C(2020) 2 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 7.1.2020

**portant approbation du budget prévisionnel de l'Agence d'Approvisionnement
d'Euratom pour l'exercice 2020**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 7.1.2020

portant approbation du budget prévisionnel de l'Agence d'Approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2020

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 54,

vu les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom¹, et notamment leur article 7,

vu l'avis du comité consultatif à l'Agence d'Approvisionnement d'Euratom, du 13 novembre 2018,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union européenne, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014 et (UE) n° 283/2014, et notamment son article 68,

considérant ce qui suit :

- (1) Le Conseil de l'Union européenne a décidé² de ne pas introduire la redevance prévue à l'article 54, cinquième alinéa, du Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique et à l'article 10 des statuts de l'Agence d'Approvisionnement d'Euratom (« l'Agence »).
- (2) Les revenus propres (intérêts des placements de son capital) de l'Agence sont insignifiants et ne peuvent pas couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Agence.
- (3) L'Agence doit par conséquent bénéficier d'une contribution de la Commission pour couvrir ses dépenses non directement couvertes par le budget de la Commission.
- (4) La direction générale de l'énergie a approuvé le financement du nouveau projet informatique qui sous-tend la mission générale de l'Agence au titre de la ligne budgétaire 32 02 02 pour un montant de 100 000 EUR.

DÉCIDE:

Article unique

Le budget prévisionnel de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2020, d'un montant de 230 000 euros provenant uniquement de la contribution de la Commission sous les lignes budgétaires 32 01 07 et 32 02 02, tel qu'il figure à l'annexe, est approuvé.

¹ Décision du Conseil du 12 février 2008 établissant les statuts de l'Agence d'Approvisionnement d'Euratom (2001/114/CE, Euratom) JO L 41, 15.2.2008.

² Lors de la 23^{ème} session du Conseil de la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique tenue à Bruxelles, les 1^{er} et 2 février 1960.

Fait à Bruxelles, le 7.1.2020

Pour la Commission
Kadri SIMSON
Membre de la Commission

BUDGET 2020

PRÉVISION DE RECETTES

Intitulé Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2020	Modification n° 1/2019 du budget	Budget exécuté pour 2018	Remarques
1	Contribution UE				
100	Contribution UE				
	Article 100 - Total	230.000,00	223.000,00	123.000,00	
	Chapitre 10 - Total	230.000,00	223.000,00	123.000,00	
	Titre 1 - Total	230.000,00	223.000,00	123.000,00	
5	Activité administrative				
520	Intérêts bancaires	0,00	0,00	248,54	Montant jugé négligeable (moins de 300 EUR), le taux étant de 0,05 % depuis le 1/1/2016 et équivalant fortement de l'activer encore à court terme dans un environnement à taux et intérêts négatifs.
	Article 520 - Total	0,00	0,00	248,54	
	Chapitre 52 - Total	0,00	0,00	248,54	
	Titre 5 - Total	0,00	0,00	248,54	
	Total	230.000,00	223.000,00	123.248,54	

PRÉVISION DE DÉPENSES

Intitulé Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2020	Budget voté 2019	Budget exécuté pour 2018	Remarques
1	Personnel				
13	Missions et déplacements professionnels				
130	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires				
1300	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires	39 000.00	37 600.00	39 600.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les indemnités journalières ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels engagés par le personnel statutaire pendant une mission dans l'intérêt du service, conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
	Article 130	39 000.00	37 600.00	39 600.00	
	Chapitre 13 - Total	39 000.00	37 600.00	39 600.00	
17	Frais de réception et de représentation				
170	Frais de représentation du personnel				
1700	Frais de représentation, événements et réunions internes	1 000.00	800.00	800.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais officiellement engagés par des personnes représentant officiellement l'Agence, y compris les frais occasionnés par les réceptions et les réunions internes.
	Titre 1 - Total	40 000.00	38 400.00	40 400.00	
2	Immubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement				
22	Biens meubles et coûts connexes				
225	Dépenses de documentation et de la bibliothèque				
2255	Abonnements et achat de médias d'information	14 000.00	14 000.00	20 714.09	Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de livres et d'autres ouvrages pour la bibliothèque sur support papier et sur support électronique, les abonnements à des revues, journaux, bulletins, annuaires, aux bulletins d'agences de presse et à d'autres autres publications spécialisées, les frais d'abonnement et d'accès aux bases électroniques d'information et de données externes et l'acquisition de supports électroniques d'information (CD-ROM, etc.). Il a pour objet la formation et le support nécessaires à l'utilisation de cette information, la maintenance et les copies d'urgence protégées par le droit d'auteur.
	Article 225	14 000.00	14 000.00	20 714.09	
	Chapitre 22 - Total	14 000.00	14 000.00	20 714.09	

AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM

Intitulé Chapitre Article Poste	Rubrique	Budget 2020	Budget voté 2019	Budget exécuté pour 2018	Remarques
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant				
232	Charges financières	500.00	600.00	600.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de raccordement au réseau de télécommunications interbancaire
2320	Frais bancaires	500.00	600.00	600.00	
235	Autres dépenses de fonctionnement				
2350	Affiliation à des organisations nucléaires	3.500.00	3.000.00	2.796.04	Ce crédit est destiné à couvrir l'affiliation à des organisations nucléaires présentant un intérêt pour les activités de l'Agence.
Article 232					
Article 235					
Chapitre 23 - Total		4.000.00	3.600.00	3.396.04	
24	Affranchissements et télécommunications				
242	Infrastructure informatique	135.000.00	135.000.00	33.013.34	Ce crédit est destiné à couvrir, en général, l'achat ou la location d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels pour le centre informatique, et les coûts de services informatiques afférents
2420	Centre informatique	135.000.00	135.000.00	33.013.34	
Article 242 - Total		135.000.00	135.000.00	33.013.34	
Chapitre 24 - Total		135.000.00	135.000.00	33.013.34	
25	Frais de réunions et de convocations				
252	Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom	23.000.00	25.000.00	19.844.85	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts, ainsi que les dépenses relatives à l'organisation des réunions du Comité consultatif et de ses sous-groupes.
2520	Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom	23.000.00	25.000.00	19.844.85	
Article 252 - Total					
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	10.000.00	7.000.00	2.975.51	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'organisation et à la participation à des conférences (frais d'inscription etc.), des congrès et des réunions en lien avec ses activités. Il est également destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation de réunions hors siège non couvertes par l'infrastructure existante
2552	Conférences, congrès et réunions	10.000.00	7.000.00	2.975.51	
Article 255 - Total		10.000.00	7.000.00	2.975.51	
Chapitre 25 - Total		33.000.00	32.000.00	22.820.36	
27	Publication et information				
271	Publications	2.500.00	0.00	0.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du rapport annuel de l'Agence et d'autres activités de publication (sur papier ou sous forme électronique) directement liées à la réalisation des objectifs de l'Agence.
2710	Publications	2.500.00	0.00	0.00	
Article 271 - Total					
272	Informations sur les dépenses	1.500.00		0.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'information et de participation à des événements publics, des activités à effet multiplicateur et autres visées par l'article 4 de la loi relative aux compétences de communication incombant à la réalisation des objectifs de l'Agence.
2720	Activités d'information et de communication	1.500.00		0.00	
Article 272 - Total		1.500.00	0.00	0.00	
Chapitre 27 - Total		4.000.00	0.00	0.00	
Titre 2 - Total		190.000.00	184.600.00	79.943.83	
Total		230.000.00	223.000.00	120.343.83	